



A Pont-de-Veyle, le 9 octobre 2014

Madame, Monsieur,

Depuis deux ans, la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle fait bénéficier d'une aide aux transports existants (taxis et autocars) les personnes de plus de 65 ans du canton.

L'accès à ce service est toutefois soumis à des conditions mentionnées en annexe.

Si vous êtes intéressé(e) pour l'année 2015, et pensez répondre à ces conditions, vous pouvez retourner le coupon détachable joint au présent courrier à votre mairie avant le 21 novembre 2014.

Après validation par votre Centre Communal d'Action Sociale, le carnet de bons et la liste des transporteurs vous seront remis en début d'année 2015.

Espérant vous apporter un service appréciable, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les plus dévouées et sincères.

Le Maire

Yves ZANCANARO

Le Président de la

Communauté de communes,



Christophe GREFFET.

L'aide au transport des personnes de plus de 65 ans du canton de Pont de Veyle

Qui peut en bénéficier ?

► Les personnes qui **ont plus de 65 ans**

ET sont non imposables sur les revenus 2013.

► et remplissent au moins 2 des 3 conditions énumérées ci-dessous, selon l'appréciation du CCAS local :

- Ne pas avoir de véhicule
- Etre malade ou handicapé
- Etre isolé.

L'aide apportée serait de 80 € pour l'année civile 2015.

Les ayants droit utiliseront les services des transporteurs dont la liste sera communiquée lors de la remise des bons.



Coupon à remettre à votre mairie avant le 21 novembre 2014

NOM Prénom :

Adresse

.....

Téléphone

Je suis intéressé par l'aide au transport proposée par la Communauté de communes et remplis les conditions requises :

Né(e) le, j'ai plus de 65 ans,

Et je joins l'avis de non-imposition sur les revenus de l'année 2013.

Signature :